

## Fiche signalétique du site Natura 2000 Tout savoir sur la Zone Spéciale de Conservation des « Hautes Vosges »

**Nom du site** : Hautes Vosges

**Code du site** : FR4201807

**Désigné selon la directive** : Habitats (Zone Spéciale de Conservation)

**Superficie** : 8 973 ha (cf carte page suivante)

**Communes concernées** : 29 communes = Le Bonhomme, Breitenbach-Haut-Rhin, Fellingring, Geishouse, Goldbach-Altenbach, Husseren-Wesserling, Kruth, Lapoutroie, Lautenbach, Lautenbachzell, Linthal, Luttenbach-près-Munster, Metzeral, Mittlach, Muhlbach-sur-Munster, Murbach, Oderen, Orbey, Ranspach, Rimbach-près-Guebwiller, Saint-Amarin, Sondernach, Soultz-Haut-Rhin, Soultzeren, Stosswihr, Urbès, Wasserbourg, Wildenstein, Willer sur Thur.

**Autres communes concernées, propriétaires** : 3 communes = Guebwiller, Hohrod, Munster

**Statut foncier** : essentiellement propriétés communales, quelques forêts domaniales et privés

**Sites natura 2000 superposés** : le site « Hautes Vosges, Haut-Rhin » désigné au titre de la directive « Oiseaux » se superpose à ce site.

**Président du comité de pilotage natura 2000** : Bernard Florence, maire d'Hohrod, jusque janvier 2022

**Présidence de la mise en œuvre du document d'objectifs** : PNR des Ballons des Vosges

**Chargé de mission animateur du site** : Fabien Dupont 06 07 45 28 47

**Les habitats et les espèces d'intérêt communautaire concernés** : voir les tableaux pages suivantes

**Document d'objectifs** (« Docob ») : les orientations de gestion du site ont été validées le 17 juin 2019 à Oderen et sont consultables via la page : <http://pnrbv.n2000.fr/les-sites-du-parc/les-sites-alsaciens/hautes-vosges>

### Les principaux enjeux et objectifs du site « Hautes Vosges » :

- au niveau agricole : garantir la poursuite d'une gestion extensive des hautes chaumes ;
- au niveau cynégétique : rétablir l'équilibre agro-sylvo-cynégétique, tendre vers une gestion plus naturelle de la faune sauvage ;
- au niveau sylvicole : tendre vers des forêts plus mûres, limiter le dérangement et développer la biodiversité dans les forêts gérées ;
- au niveau touristique : maîtriser la fréquentation dans les zones naturelles sensibles, informer le public, intégrer les activités existantes ;
- au niveau des zones humides, ruisseaux et rivières : garantir la fonctionnalité des écosystèmes en maintenant / restaurant les continuités écologiques et en garantissant la qualité et la quantité d'eau.

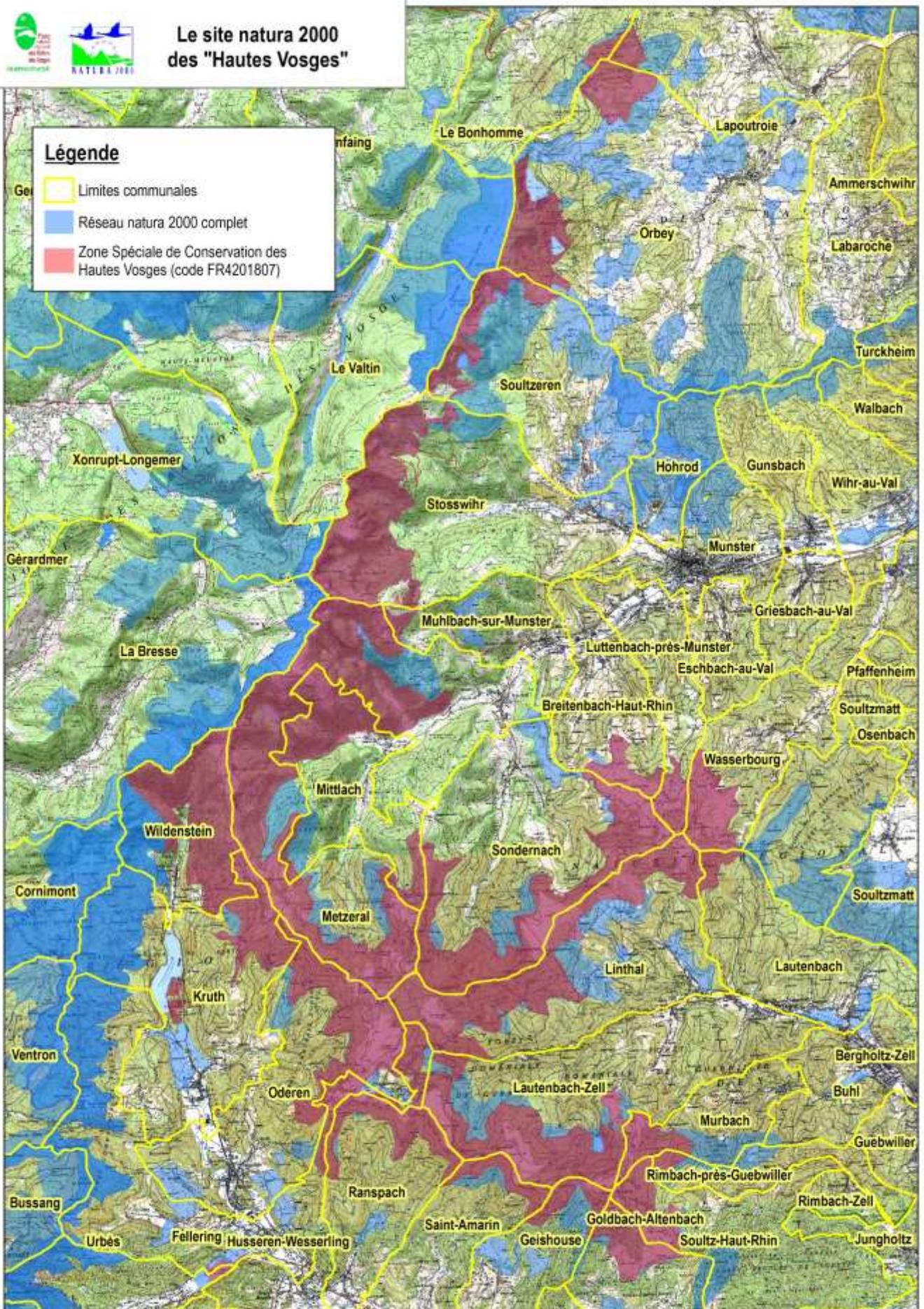
Plus de détails : <http://pnrbv.n2000.fr/les-sites-du-parc/les-sites-alsaciens/hautes-vosges>



## Le site natura 2000 des "Hautes Vosges"

### Légende

- Limites communales
- Réseau natura 2000 complet
- Zone Spéciale de Conservation des Hautes Vosges (code FR4201807)



PNRBV / FD - octobre 2021, fonds de carte IGN.

0 2 4  
Kilomètres

## Des exemples d'actions mises en œuvre pour favoriser la biodiversité de ce site

---

- au niveau agricole : garantir la poursuite d'une gestion extensive des hautes chaumes
  - ⇒ **mise en œuvre de mesures agri-environnementales** (« MAE ») sur plus de 90% des hautes chaumes (= contrats volontaires, rémunérés, engageant les éleveurs, d'une durée généralement de 5 ans). Suivant les secteurs : interdiction de fertilisation, de produits phytosanitaires, plans de gestion pour limiter les espèces envahissantes, zones de fauche tardive pour favoriser la floraison ou la nidification de certaines espèces etc
  - ⇒ convention pour la **préservation de l'Arnica** sur les massifs du Markstein et du Grand Ballon
  - ⇒ travaux de **restauration de milieux ouverts** : chaume du Steinlebach (Oderen), chaumes du Grand Ballon (Soultz, Lautenbach zell), réouverture des chaumes de Steinmauer (Linthal) etc
  - ⇒ mesures de **protection réglementaire** : création de la zone protégée du Kastelberg, projet en cours sur le secteur du Mordfeld
  - ⇒ travaux de **lutte contre l'érosion des chaumes** : interventions sur sentiers en lien avec le club vosgien et les communes : Hohneck, Schweisel, Grand Ballon, Forlet - Altenkray etc
- au niveau cynégétique : rétablir l'équilibre agro-sylvo-cynégétique, tendre vers une gestion plus naturelle de la faune sauvage ;
  - ⇒ **suivi** d'indicateurs écologiques d'équilibre en forêt et en prairie, afin d'estimer et suivre le niveau d'impact
  - ⇒ **création de clairières** pour la diversification des forêts (ex : forêt de Munster)
  - ⇒ **travaux en faveur de la diversité des essences** en forêt (ex : forêts d'Oderen, Wildenstein etc)
  - ⇒ actions en faveur de la **quiétude** pour la faune sauvage (Quiétude Attitude etc)
- au niveau sylvicole : tendre vers des forêts plus mûres, limiter le dérangement et développer la biodiversité dans les forêts gérées ;
  - ⇒ mise en place de plus de **40 îlots de sénescence**, sur plus 340 ha
  - ⇒ **travaux en faveur de la myrtille**, d'essences dites « secondaires » (érable, sapin dans les hêtraies etc)
  - ⇒ travaux de **réouverture de tourbières** et zones humides (ex : lieux-dits Gefall à Wildenstein, Ochsenmatt en forêt de Guebiller sur ban de Linthal, Surcenord à Orbey etc)
  - ⇒ Intégration des préconisations de gestion dans les **plans d'aménagement forestiers**
- au niveau touristique : maîtriser la fréquentation dans les zones naturelles sensibles, informer le public, intégrer les activités existantes ;
  - ⇒ mise en place de clôtures de type agricole pour **mieux gérer le public** sur les sites très fréquentés (Hohneck, Grand Ballon)
  - ⇒ mise en place de **signalétique d'accueil**, recommandations, rappel de la réglementation : Hohneck, Grand Ballon, Tête des Faux, Langenfeldkopf etc
  - ⇒ rédaction et signature de convention : **aéromodélisme** (Petit Ballon), **escalade**.
  - ⇒ animation de **sorties grand public**, déploiement de « médiateurs de la nature » du Parc
- au niveau des zones humides, ruisseaux et rivières :
  - ⇒ restauration de tourbières et de corridors écologiques : source de la Lauch (forêt domaniale de Guebiller sur ban de Linthal), tourbière du Surcenord (Orbey), tourbière du Gaschneyried (Munster sur ban de Stosswihr)
  - ⇒ rédaction d'un plan de gestion des zones tourbeuses d'Altenwasen Forlet (Soultzeren)

- autres actions :

- ⇒ mise en place de grilles à l'entrée de sites d'hibernation de chauves-souris (Tête des Faux, Petit Ballon)
- ⇒ mise en place d'enclos pour la préservation de stations de plantes très menacées au Kastelberg, au Schaefferthal
- ⇒ réalisation d'expertises et de suivis scientifiques : suivi de station de plantes rares, liste des espèces d'insectes, diagnostics sur les tourbières etc
- ⇒ animations pédagogiques avec des écoles
- ⇒ gestion de la circulation motorisée : chemins de Tinfronce et Immerlins (secteur Tête des Faux), chemin du Treh (Oderen, Fellingring)
- ⇒ suivi et veille à la cohérence du développement des stations (Lac Blanc, Schnepfenried, Markstein etc)
- ⇒ travaux de lutte contre la renouée du Japon : bâchage de stations sur col de la Schlucht, secteur Schaeffert, arrachage régulier sur route de la Schlucht etc.

## Les habitats et les espèces d'intérêt communautaire concernées

L'objectif du réseau natura 2000 est de protéger des habitats et des espèces considérés comme rares ou menacés en Europe communautaire, dits « d'intérêt communautaire ». Sur les Hautes Vosges, il s'agit :

### Les espèces d'intérêt communautaire présentes (ou potentiellement présentes) selon connaissances 2021 :

Nom latin	Nom vernaculaire	Code natura 2000	Statut sur le site Hautes Vosges, remarques	
<i>Austropotamobius pallipes</i>	Ecrevisse à pattes blanches	1092	Présence non confirmée mais potentielle dans les cours d'eau de basse altitude	Espèces animales : annexe II de la directive "Habitats"
<i>Lampetra planeri</i>	Lamproie de Planer	1096	Présente, cours d'eau de basse altitude	
<i>Cottus gobio</i>	Chabot	1163	Présent, cours d'eau de basse altitude	
<i>Myotis emarginatus</i>	Vespertilion à oreilles échancrées	1321	Présents : anciennes galeries militaires, forêts matures, zones d'alimentation en milieux ouverts, lisières etc	
<i>Myotis bechsteini</i>	Vespertilion de Bechstein	1323		
<i>Myotis myotis</i>	Grand Murin	1324		
<i>Lynx lynx</i>	Lynx boréal	1361	Présent <sup>1</sup> mais en très forte régression, pas d'indice de reproduction sur le site	
<i>Canis lupus</i>	Loup gris commun	1352	Présent, indices variables selon les années, pas d'indice de reproduction récent	
<i>Lycaena helle</i>	Cuivré de la bistorte	4038	Papillon lié aux tourbières et prairies humides riches en renouée bistorte 2 secteurs de présence connus	
<i>Bruchia vogesiaca</i>	Bruchie des Vosges	1385	Non revue depuis 1964 puis redécouverte en 2015 / secteur du Hohneck Mousse liée aux zones humides piétinées par le bétail	Espèces végétales : annexe II de la directive "Habitats"
<i>Buxbaumia viridis</i>	Buxbaumie verte	1386	Mousse liée aux troncs pourissants de résineux. Statut à préciser dans les Hautes Vosges mais espèce vraisemblablement bien représentée	

Voir aussi les fiches espèces détaillées sur ces espèces, sur notre site Internet : <http://pnrbv.n2000.fr/les-sites-du-parc/les-especes-d-interet-communautaire>

<sup>1</sup> le lynx a en moyenne un territoire de 20 000 ha (Jura, Alpes suisses), ce qui correspond à 2 fois la taille de la ZSC des Hautes-Vosges

## Les habitats d'intérêt communautaire présents :

Description sommaire de l'habitat	Intitulé de la Directive Habitats	Code natura 2000	Type d'habitat (prioritaire ou non)	Code CORINE
Lacs de montagne non aménagés, étendues d'eau libre aux eaux acides	* <i>Lacs et mares dystrophes naturels</i>	3160	Intérêt communautaire	22.14
Herbiers aquatiques de renoncules (plantes aquatiques à fleur)	* <i>Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <u>Ranunculion fluitantis</u> et du <u>Callitricho-Batrachion</u></i>	3260	Intérêt communautaire	24.4
Landes à myrtille, callune ou airelle des marais / airelle rouge	* <i>Landes sèches européennes</i>	4030	Intérêt communautaire	31.213
Landes pelouses des hautes chaumes	** <i>Formations herbeuses à Nardus riches en espèces sur substrat siliceux des zones montagnardes</i>	6230	Intérêt communautaire prioritaire	35.1 X 36.3161
Prairies humides plus ou moins dominées par la molinie	* <i>Prairies à Molinia sur sols tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)</i>	6410	Intérêt communautaire	37.312
Groupement à hautes herbes sur versant des cirques glaciaires, forte pente ou le long de cours d'eau	* <i>Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnards à alpin</i>	6430	Intérêt communautaire	37.81
Prairie maigre de fauche de basse altitude	* <i>Prairie maigre de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)</i>	6510	Intérêt communautaire	38.2
Prairie maigre de fauche de montagne	* <i>Prairies de fauche de montagne</i>	6520	Intérêt communautaire	38.3
Tourbière « bombée » (« à sphaignes rouges »)	** 7110 : <i>Tourbières hautes actives (* 7150 : dépressions sur substrats tourbeux : Rhynchosporion)</i>	7110 (7150)	Intérêt communautaire prioritaire	51.1 (54.6)
Tourbière haute dégradée (drain etc.)	* <i>Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle</i>	7120	Intérêt communautaire	51.2
Tourbière flottante, « tremblant »	* <i>Tourbières de transition et tremblants</i>	7140	Intérêt communautaire	54.4 54.5
Pierriers	* <i>Eboulis siliceux de l'étage montagnard à nival (Androsacetalia alpinae &amp; Galeopsietalia ladani)</i>	8110	Intérêt communautaire	61.12
Corniches rocheuses	* <i>Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique</i>	8220	Intérêt communautaire	62.212
Forêts de montagne dominées par le sapin pectiné et le hêtre, sur roches généralement acides, entre 500-600 et 1000 m. d'altitude environ	* <i>Hêtraies du <u>Luzulo-Fagetum</u></i>	9110	Intérêt communautaire	41.112
Idem, sur sols moins acides	* <i>Hêtraies du <u>Asperulo-Fagetum</u></i>	9130	Intérêt communautaire	41.133
Hêtraies culminales à érable (au dessus de 1 100 m. d'altitude)	* <i>Hêtraies subalpines médio-européennes à Acer et Rumex arifolius</i>	9140	Intérêt communautaire	41.15
Forêts d'érables et de tilleuls sur éboulis et versants abrupts	** <i>Forêts de pentes, éboulis ou ravin du <u>Tilio-Acerion</u></i>	9180	Intérêt communautaire prioritaire	41.41
Tourbières boisées	** <i>Tourbières boisées</i>	91D0	Intérêt communautaire prioritaire	44 A4

Description sommaire de l'habitat	Intitulé de la Directive Habitats	Code natura 2000	Type d'habitat (prioritaire ou non)	Code CORINE
Forêt d'aulne, secondairement de frêne & d'érable, au bord des ruisseaux	** <i>Forêts alluviales</i> à <i>Alnus glutinosa</i> & <i>Fraxinus excelsior</i> ( <i>Alno padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i> )	91E0	Intérêt communautaire prioritaire	44.3
Forêts de bouleau, sapin et épicéa, sur tourbe	* <i>Forêts acidophiles</i> à <i>Picea des étages montagnards à alpin</i> ( <i>Vaccinio-Piceetea</i> )	9410	Intérêt communautaire	44 A1 (42.213)
Sapinières (pessières) hyperacidiphiles (forêts de montagne dominées par des résineux autochtones, sur sols très acides)	* <i>Forêts de conifères acidophiles</i> ( <i>Vaccinio-Piceetea</i> )	9410	Intérêt communautaire	42.253
Forêts d'épicéas autochtones sur éboulis	* <i>Forêts de conifères acidiphiles</i> ( <i>Vaccinio-Piceetea</i> )	9410	Intérêt communautaire	42.253

**Plus d'informations :**

<http://pnrbv.n2000.fr>